

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 21 septembre 2015, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 17 août 2015 à 19 h.
- 4. Administration, finances et qualité de services**
 - a) Présentation et approbation des comptes.
 - b) Autorisation de transferts budgétaires – Ville.
 - c) Autorisation de transferts budgétaires – Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
 - d) Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt # AG-035-2015 pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur le chemin Masson (Réseau artériel).
 - e) Dépôt des indicateurs de gestion 2014.
 - f) Embauche – Réceptionniste et commis à la perception et au Service des loisirs remplaçante – Mme Brigitte Roussel.
 - g) Embauche – Secrétaire comptable remplaçante - Mme Danielle Gilbert.
 - h) Autorisation de disposition et vente de biens et équipements municipaux excédentaires.
- 5. Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**
 - a) Acceptation de démission de M. Sacha Barrette, pompier volontaire et premier répondant.
 - b) Embauches – Pompiers volontaires – MM. Jocelyn Caron, Charles B. Côté et Pascal Pedron.
- 6. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - a) Résultats d'ouverture de soumissions – Approvisionnement en chlorure de sodium (Sel de déglacage) Hiver 2015-2016 – Dossier # TP-201507-21.
 - b) Résultats d'ouverture de soumissions - Approvisionnement en sable abrasif pour l'entretien hivernal des chemins - Dossier # TP-201507-22.
 - c) Résultats d'ouverture de soumissions – Approvisionnement en carburant propane 2015-2016 – Dossier # TP-201509-28.
 - d) Résultats d'ouverture de soumissions – Travaux de remplacement de ponceaux de traverse rue des Mélèzes et rue du Domaine-Ouimet – Dossier # TP-201507-20.
 - e) Rapport des dépenses pour subvention 2014-2015 – Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Dossier # 00021172-1 – 77012 (15) – 2014-06-26-53.
 - f) Alimentation en eau potable – Mandat pour analyse de l'installation électrique à la station de pompage d'aqueduc 20, chemin Guénette – Les Consultants S.M. Inc.
- 7. Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire**
 - a) Collecte et transport des matières résiduelles (résidus ultimes), encombrants et collecte, transport et disposition (compostage) des feuilles mortes – Dossier # HYG-201411-17 – Prolongement du contrat de 8 mois en 2016.
 - b) Autorisation à la MRC des Pays-d'en-Haut – Accès aux données municipales au portail de gestion des matières résiduelles de Recyc-Québec.
 - c) Aménagement de sentiers pédestres et stationnement – Secteur centre ville (rue du Galais et environs).
- 8. Communication, loisirs, événements et culture**
 - a) Entente de partenariat – Location des locaux de l'École Mgr-Lionel-Scheffer.
 - b) Résultats du tournoi de golf du maire 13 août 2015 et contribution à l'École Mgr-Ovide-Charlebois, projet SAMAJAM.
- 9. Correspondance.**
- 10. Affaires nouvelles.**
 - a) Matières résiduelles - Ententes intermunicipales pour la gestion des écocentres et le respect des contrats de collecte et de transport en cours avec la Municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut.

- b) Avis de motion du règlement # 83-2014-A04 (tarification).
- c) Autorisation de paiement # 1 et réception provisoire des travaux – Réfection d'aqueduc et prolongement du réseau sanitaire rue du Collège – Dossier # HYG-201504-10 – 9088-9569 Québec inc. (Excavation RB Gauthier Inc).

11. Période de questions.

12. Levée de la séance.

Mots du maire et des élus.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5379-09-2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5380-09-2015

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 17 AOÛT 2015 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2015 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 17 août 2015 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

5381-09-2015

4. a) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 315 108.24 \$;

ATTENDU que les chèques # 24 778, # 24 793 à 24 795 sont inexistantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	Du 14 août 2015 au 17 septembre 2015	24 709 à 24 766	169 578.00 \$
Déboursés	au 17 septembre 2015	24 767 à 24 848	132 607.42 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

5382-09-2015

4. b) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – VILLE.

ATTENDU que pour respecter la Loi sur les cités et villes, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts tel que préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 16 septembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

5383-09-2015

4. c) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU que pour respecter la Loi sur les cités et villes, la ville centre doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués pour les activités financières de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le tableau des transferts tel que préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 21 septembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

4. d) DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-035-2015 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES SUR LE CHEMIN MASSON (RÉSEAU ARTÉRIEL).

La greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 27 août dernier pour le règlement d'emprunt # AG-035-2015 autorisant une dépense au montant de 171 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur le chemin Masson, réseau artériel de l'agglomération.

4. e) DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014.

En conformité avec les dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (L.R.Q., c. M-22.1), le trésorier, monsieur Sébastien Racette, fait état du dépôt le 10 septembre 2015 du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

5384-09-2015

4. f) EMBAUCHE – RÉCEPTIONNISTE ET COMMIS À LA PERCEPTION ET AU SERVICE DES LOISIRS REMPLAÇANTE – MME BRIGITTE ROUSSEL.

ATTENDU les besoins du Service de l'administration et du Service des loisirs pour le remplacement de courte durée de la réceptionniste et commis à la perception et au Service des loisirs remplaçante ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012 - 2017 en vigueur ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU les concours d'emploi # 201507-19 par affichage puis le # 201507-20 le 3 août dernier ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier, suite à la recommandation du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte et entérine l'embauche de madame Brigitte Roussel, à titre de salariée remplaçante selon l'article 4.05 de la convention collective, au poste de réceptionniste et commis à la perception et au Service des loisirs à compter du 31 août 2015 jusqu'au retour de la titulaire du poste le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-141.

5385-09-2015

4. g) EMBAUCHE – SECRÉTAIRE COMPTABLE REMPLAÇANTE – MME DANIELLE GILBERT.

ATTENDU les besoins du Service de l'administration et de la trésorerie pour le remplacement de courte durée de la titulaire du poste de secrétaire-comptable ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012 - 2017 en vigueur ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte et entérine l'embauche de madame Danielle Gilbert, à titre de salariée remplaçante selon l'article 4.05 de la convention collective, au poste de secrétaire comptable, à compter du 25 août 2015 jusqu'au retour de la titulaire du poste le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-141.

5386-09-2015

4. h) AUTORISATION DE DISPOSITION ET VENTE DE BIENS ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX EXCÉDENTAIRES.

ATTENDU que les divers services de la Ville entreposent des biens ou équipements municipaux usagés non utilisés dont ils entendent se départir pour libérer certains espaces et récupérer un montant applicable à de nouveaux achats ;

ATTENDU les prescriptions de la Loi en pareille matière ;

ATTENDU que les biens ou objets ont été listés soit pour leur disposition ou pour la vente en fixant une valeur de mise à prix ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise les services administratifs à procéder à la vente des items listés selon leur montant de mise à prix proposé respectif à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et mandate la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, à signer pour et au nom de la Ville l'adjudication finale pour la meilleure offre par item ; et à disposer des biens ou équipements municipaux usagés et excédentaires selon la liste jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

5387-09-2015

5. a) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE M. SACHA BARRETTE, POMPIER VOLONTAIRE ET PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la lettre telle que formulée par monsieur Sacha Barrette en date du 2 septembre 2015 par laquelle il informe le directeur du service qu'il quitte ses fonctions de pompier volontaire et de premier répondant à compter du 2 septembre 2015 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur du Service de sécurité civile ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Sacha Barrette effective au 2 septembre 2015 à titre de pompier volontaire et de premier répondant, le remercie de ses bons et loyaux services au sein de l'équipe tout au long de ses 2 ans de service et lui souhaite bonne chance dans ses occupations.

5388-09-2015

5. b) EMBAUCHES – POMPIERS VOLONTAIRES – MM. JOCELYN CARON, CHARLES B. CÔTÉ ET PASCAL PEDRON.

ATTENDU les dispositions du règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie, pour l'embauche de trois candidats possédant les habilités physiques requises à titre de pompier à temps partiel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et procède à l'embauche de messieurs Jocelyn Caron, Charles B. Côté et Pascal Pedron à titre de pompiers volontaires au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel à compter des présentes selon les dispositions du règlement # AG-014-2009 et aux conditions et taux tels qu'établis à la convention de rémunération des pompiers en vigueur et en autorise la formation.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 62-22000-141.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

5389-09-2015

6. a) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPROVISIONNEMENT EN CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) HIVER 2015-2016 – DOSSIER # TP-201507-21.

ATTENDU les besoins de la Ville en matière de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la période hivernale 2015-2016 ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SÉAO et dans l'édition du 5 août 2015 du Journal des Pays-d'en-Haut/La Vallée pour la fourniture de chlorure de sodium (sel de déglacage) tel qu'il appert au devis # TP-201507-21 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 27 août 2015 à 15 h 00 selon le tableau suivant pour la fourniture de produits abrasifs avant les taxes applicables :

Soumissionnaire	Prix avant les taxes			
	Option # 1		Option # 2	
	par tonne livrée	pour 900 tonnes	par tonne non livrée	pour 900 tonnes
Compass Minerals Canada Corp.	85.76 \$	77 184.00 \$	92.00 \$	82 800.00 \$
Excavation R. B. Gauthier inc.	101.00 \$	90 900.00 \$	83.00 \$	74 700.00 \$
Mines Seleine, division de K + S Sel Windsor Ltée	97.99 \$	88 191.00 \$	93.50 \$	84 150.00 \$
Sel du Nord Inc.	97.20 \$	87 480.00 \$	80.00 \$	72 000.00 \$
Sel Warwick	98.75 \$	88 875.00 \$	85.00 \$	76 500.00 \$
Technologie de dégivrage Cargill	88.64 \$	79 776.00 \$	78.03 \$	70 227.00 \$

ATTENDU qu'après étude, la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse est celle de Compass Minerals Canada Corp. pour l'option # 1 et celle de Technologie de dégivrage Cargill pour l'option # 2 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des services techniques, monsieur Bernard Malo, en faveur de l'option la plus avantageuse pour la ville soit celle de l'option # 1, matériel livré ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et opte pour l'option # 1 (matériel livré) et accepte la soumission de Compass Minerals Canada Corp. au prix de 85.76 \$ la tonne de chlorure de sodium livrée au garage municipal sur commande pour un nombre de tonnes estimé à 900 soit un contrat total estimé à 77 184.00 \$ avant les taxes applicables.

QUE le représentant de la Ville au dossier soit le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-33000-622.

5390-09-2015

6. b) APPROVISIONNEMENT EN SABLE ABRASIF POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS 2015-2016 - DOSSIER # TP-201507-22.

ATTENDU les besoins de la Ville pour sa réserve de sable en vue de l'entretien hivernal des chemins municipaux ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SÉAO et dans l'édition du 5 août 2015 du journal des Pays-d'en-Haut/La Vallée pour la fourniture de sable abrasif tel qu'il appert au devis # TP-201507-22 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 14 août 2015 à 15 h selon le tableau suivant avant les taxes applicables :

Soumissionnaire	Prix avant les taxes			
	Option # 1		Option # 2	
	par tonne livrée	pour 10 000 tonnes	par tonne non livrée	pour 10 000 tonnes
Bauval inc., division de Sables L. G.	18.00 \$	180 000.00 \$	11.00 \$	110 000.00 \$
Les Entreprises Roland Morin Inc.	15.50 \$	155 000.00 \$	6.90 \$	69 000.00 \$
Excavation R. B. Gauthier inc.	14.60 \$	146 000.00 \$	9.55 \$	95 500.00 \$
Lafarge Canada Inc.	13.55 \$	135 500.00 \$	10.55 \$	105 500.00 \$

ATTENDU qu'après étude des soumissions, la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse est celle de Lafarge Canada inc. pour l'option # 1 et celle de Les Entreprises Roland Morin Inc. pour l'option # 2 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo, en faveur de l'option # 1 suite à l'étude des options de livraison par le comité de travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Lafarge Canada inc. et lui attribue le contrat au prix de 13.55 \$ plus les taxes applicables la tonne métrique soit un montant de 135 500 \$ plus les taxes applicables pour 10 000 tonnes métrique selon l'option # 1, pour la fourniture de sable abrasif pour l'entretien hivernal 2015-2016 livré au garage municipal, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-201507-22.

QUE monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, soit le représentant de la Ville au dossier.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-33000-622 et # 62-33000-622.

5391-09-2015

6. c) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT PROPANE 2015-2016 – DOSSIER # TP-201509-28.

ATTENDU les besoins de la Ville en approvisionnement en carburant propane pour le chauffage de trois de ses édifices ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le devis # TP-201509-28 préparé pour obtenir par voie d'invitation des soumissions pour la fourniture de réservoirs et l'approvisionnement en propane à prix fixe pour la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues au 18 septembre 2015 avant 11 h 00 tel qu'il appert au tableau suivant :

Quantité estimée à 50 000 litres	Prix fixe soumis avant taxes	
	Pour le litre	Prix total
Soumissionnaires		
Énergies Sonic RN s.e.c.	0.4049 \$	20 245.00 \$
Inter Propane	0.5270 \$	26 350.00 \$
Supérieur Propane	0.3950 \$	19 750.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, en faveur du plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres, Supérieur Propane ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Supérieur Propane, au prix fixe de 0.3950 \$ par litre de propane plus les taxes applicables et lui attribue le contrat pour l'approvisionnement en carburant propane le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-201410-25 à compter du 1er octobre 2015 pour une année soit un montant estimatif de 19 750.00 \$ pour une estimation de 50 000 litres.

QUE monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, soit désigné à titre de représentant pour la Ville dans ce dossier.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-33000-632, # 62-33000-632 et # 62-22000-632.

5392-09-2015

6. d) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX DE TRAVERSE RUE DES MÉLÈZES ET RUE DU DOMAINE-OUIMET – DOSSIER # TP-201507-20.

ATTENDU le devis # TP-201507-20 tel que préparé en collaboration avec par monsieur Pierre Desmarais, ing. de Pierre Desmarais Expert Conseil Inc., en date du 26 août 2015, pour des travaux de remplacement de ponceaux de traverse sur les rues des Mélèzes et du Domaine-Ouimet ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation tel que transmise le 27 août 2015 à trois soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues en date du 11 septembre 2015 à 15 h 00 selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Total avant taxes
Construction Monco inc.	52 058.07 \$
David Riddell Excavation / Transport	46 775.00 \$
Excavation R. B. Gauthier inc.	85 295.89 \$

ATTENDU que le prix soumis à la soumission conforme reçue de David Riddell Excavation /Transport au montant de 46 775.00 \$ plus les taxes applicables (incluant un montant pour travaux imprévus de 5 000 \$) est le plus bas et le plus avantageux pour la Ville ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Desmarais, ing. de Pierre Desmarais Expert Conseil Inc., en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, David Riddell Excavation /Transport ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo, au même effet ;

ATTENDU le règlement # 100-2015 autorisant une dépense au montant de 83 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer des travaux routiers et de remplacement de ponceaux de traverse devant entrer en vigueur le 23 septembre prochain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de remplacement de ponceaux de traverse tel qu'il appert au devis # TP-201507-20 conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement # 100-2015 ce prochain 23 septembre 2015 et à l'approbation de la programmation TECQ.

QUE ce conseil accepte le prix soumis par David Riddell Excavation/Transport au montant de 46 775.00 \$ plus les taxes applicables (incluant une prévision pour les travaux imprévus d'un montant de 5 000 \$) et lui attribue le contrat, le tout tel qu'au devis # TP-201507-20, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement # 100-2015 ce prochain 23 septembre 2015 et à l'approbation de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

QUE mandat soit donné à monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, pour représenter la Ville au dossier.

QUE ces dépenses soient payables par le règlement # 100-2015.

5393-09-2015

6. e) RAPPORT DES DÉPENSES POUR SUBVENTION 2014-2015 - PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – DOSSIER # 00021172-1 – 77012 (15) – 2014-06-26-53.

ATTENDU la subvention du ministère des Transports accordée pour l'amélioration du réseau routier au montant de 20 000 \$ répartie sur 3 ans dont 8 000 \$ pour l'exercice financier 2014-2015, 8 000 \$ pour 2015-2016 et 4 000 \$ pour 2016-2017 telle que confirmée à la lettre de monsieur Robert Poëti, ministre des Transports du 17 novembre 2014 dans le dossier # 00021172-1 – 77012 (15) – 2014-06-26-53 ;

ATTENDU la résolution # 5153-12-2014 prise le 15 décembre 2014 pour approuver la déclaration de dépenses pour les travaux de remplacement de ponceau de traverse réalisés sur la rue du Domaine-Moclar au montant de 46 564.88 \$ tel qu'il appert à la facture # 1 407 de Construction Monco inc. pour la première tranche 2014-2015 de 8 000 \$;

ATTENDU que les travaux ont été entièrement complétés au 10 novembre 2014 pour le montant total précité ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la déclaration de dépenses pour les travaux précités pour un montant total subventionné de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE ce conseil autorise le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à transmettre le formulaire de demande des deuxième et troisième versements de subvention aux montants précités dûment complété au ministère des Transports avec les documents afférents.

5394-09-2015

6. f) ALIMENTATION EN EAU POTABLE – MANDAT POUR ANALYSE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE À LA STATION DE POMPAGE D'AQUEDUC 20, GUÉNETTE – LES CONSULTANTS S.M. INC.

ATTENDU la programmation partielle 2015 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 telle qu'adoptée par la résolution # 5324-07-2015 le 13 juillet dernier ;

ATTENDU les recommandations de l'étude d'avant-projet pour l'évaluation du système d'alimentation en eau potable produite par Les Consultants SM inc. dossier # ADM-201506-15/F1520340 en août 2015 ;

ATTENDU la nécessité d'évaluer le rendement du système d'alimentation électrique pour identifier les problèmes et statuer sur les recommandations appropriées à la station de pompage d'aqueduc sise au 20, chemin Guénette ;

ATTENDU la proposition de la firme d'ingénierie Les Consultants S. M. inc. datée du 1er septembre 2015 au montant estimé à 3 000.00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition précitée de Les Consultants S. M. inc. et lui attribue le contrat # HYG-201509-29 pour un montant n'excédant pas 3 000.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-41200-410.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5395-09-2015

7. a) COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES), ENCOMBRANTS ET COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION (COMPOSTAGE) DES FEUILLES MORTES – DOSSIER # HYG-201411-17 – PROLONGEMENT DU CONTRAT DE 8 MOIS EN 2016.

ATTENDU la résolution # 5125-12-2014 prise le 8 décembre 2014 par laquelle ce conseil attribuait un contrat d'une année à Services Sanitaires M. A. J. et division Compo Recycle au montant de 287 100.00 \$ plus les taxes applicables pour la collecte et le transport des matières résiduelles (résidus ultimes) et la collecte, le transport et la disposition de feuilles mortes le tout selon le devis # HYG-201411-17 et à l'addenda # 1 et la Ville se réservait le droit d'exercer son option de renouvellement tel que prévu au devis pour l'année 2016 ;

ATTENDU la résolution # CM 205-06-15 par laquelle la MRC des Pays-d'en-Haut annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à l'ensemble de la gestion des matières résiduelles, ce domaine comprenant de façon non exhaustive :

- La collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et déchets voués à l'élimination) ;
- Le transfert et le transbordement des matières résiduelles ;
- Le traitement de matières recyclables (tri-conditionnement) et matières organiques (valorisation) ;
- La disposition des déchets voués à l'élimination ;
- Les écocentres ;

ATTENDU les discussions intervenues entre l'actuel fournisseur de services et le directeur général aux fins de renouveler le contrat pour les huit premiers mois de l'année 2016 excluant la collecte de feuilles mortes ;

ATTENDU la proposition de Services Sanitaires M. A. J. et division Compo Recycle datée du 16 septembre 2015 au montant de 178 429.21 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil se prévaut de son option de renouvellement de contrat mais pour un terme plus court que prévu soit du 1er janvier 2016 au 30 août 2016 selon la proposition précitée.

QUE ce conseil accepte l'offre précitée et prolonge le contrat à Services Sanitaires M. A. J. et division Compo Recycle pour un montant de 178 429.21 \$ pour cette même période en excluant la collecte de feuilles mortes.

QUE cette dépense soit imputée au budget d'opération de 2016.

5396-09-2015

7. b) AUTORISATION À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – DONNÉES MUNICIPALES AU PORTAIL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE RECYC-QUÉBEC.

ATTENDU la demande de la MRC des Pays-d'en-Haut par sa résolution # CM 270-09-15 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC des Pays-d'en-Haut doit procéder à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise RECYC-QUÉBEC à donner accès à la MRC des Pays-d'en-Haut aux données concernant la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson qui sont nécessaires à l'élaboration de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

5397-09-2015

7. c) AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PÉDESTRES ET STATIONNEMENT – SECTEUR CENTRE VILLE (RUE DU GALAIS ET ENVIRONS).

ATTENDU le projet de la Ville déposé et accepté au pacte rural concernant la réalisation de sentiers au centre-ville et la réalisation d'un plan directeur de sentiers ;

ATTENDU la proposition du comité responsable de ce dossier de procéder à l'aménagement des sentiers dans le secteur de la rue du Galais ;

ATTENDU que le projet préparé par le comité consiste en l'aménagement de sentiers à l'aide d'une pelle mécanique, à l'implantation de signalisation, à l'implantation de stationnements en bordure de la rue du Galais ainsi qu'à divers aménagements périphériques ;

ATTENDU l'évaluation des coûts préparée par l'administration qui sont d'environ 15 500.00 \$ et la subvention de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut équivalente à environ 15 000.00 \$ spécifiquement pour le projet du sentier au centre-ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la direction générale à procéder à l'aménagement des sentiers dans le secteur de la rue du Galais et autorise une dépense pouvant atteindre 15 500.00 \$ à laquelle sera par ailleurs affectée une partie de la subvention reçue de la MRC dans le cadre de son pacte rural ainsi qu'une partie au fonds de parc en fonction des ratios prévus à l'entente avec la MRC.

8. COMMUNICATION, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

5398-09-2015

8. a) ENTENTE DE PARTENARIAT – LOCATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE MGR-LIONEL-SCHEFFER.

ATTENDU les besoins temporaires de la Ville au chapitre de locaux disponibles en vue d'offrir des activités récréatives, sportives ou culturelles pour la prochaine année ;

ATTENDU la disponibilité de locaux à l'École Mgr-Lionel-Scheffer ;

ATTENDU la proximité et l'accessibilité de ces locaux auprès de la population locale ;

ATTENDU l'entente telle que préparée par madame Martine Lapalme, directrice de l'École Mgr-Lionel-Scheffer pour la période du 21 septembre 2015 à la fin juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil entérine la signature de madame Cassandre Carette, coordonnatrice loisirs, événements et culture, pour et au nom de la Ville, à l'entente précitée d'utilisation des locaux dans le cadre d'un partenariat avec la Commission scolaire des Laurentides à compter du 21 septembre 2015.

5399-09-2015

8. b) RÉSULTATS DU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE 13 AOÛT 2015 ET CONTRIBUTION À L'ÉCOLE MGR-OVIDE-CHARLEBOIS, PROJET SAMAJAM.

ATTENDU les résultats tels que préparés par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, en date du 8 septembre 2015 établissant les revenus réalisés lors de l'omnium de golf du maire du 13 août 2015 au montant de 6 625.86 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de verser cette somme au fonds surplus accumulé affecté « Tournoi du maire » ;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par Mme Martine Lapalme, directrice de l'École Mgr-Ovide-Charlebois, pour leur projet éducatif de développement des élèves des écoles Mgr-Ovide-Charlebois et Mgr-Lionel-Scheffer via l'organisme SAMAJAM ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU les pouvoirs d'aide et de subvention contenus aux dispositions de l'article 90 et des suivants de la *Loi sur les compétences municipales* en matière d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil attribue un montant de 500.00 \$ à l'École Mgr-Ovide-Charlebois pour son projet éducatif et culturel précité à même les sommes recueillies du tournoi de golf du maire 2015 soit le poste budgétaire # 02-11000-970.

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à verser le solde de la somme recueillie de 6 125.86 \$ au surplus accumulé « Tournoi du maire » le portant ainsi à 6 816.13 \$.

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES.

5400-09-2015

10. a) MATIÈRES RÉSIDUELLES - ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR LA GESTION DES ÉCOCENTRES ET LE RESPECT DES CONTRATS DE COLLECTE ET DE TRANSPORT EN COURS AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DES PAYS-D'EN-HAUT.

ATTENDU la nouvelle délégation de compétence de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut en gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que la Ville continuera d'être responsable de la gestion des matières recyclables en vertu d'un contrat établi avec Compo Recycle jusqu'en décembre 2019 ;

ATTENDU que la Ville continuera d'être responsable de la gestion des déchets et encombrants en vertu d'un contrat établi avec Compo Recycle jusqu'en fin août 2016 ;

ATTENDU que l'orientation de la MRC est à l'effet de maintenir la gestion actuelle des écocentres par les villes jusqu'à ce que des décisions soient prises à ce sujet dans les prochains mois par la MRC ;

ATTENDU la nécessité de signer des ententes intermunicipales entre la Ville et la MRC pour permettre à la Ville d'assumer les responsabilités énumérées précédemment compte tenu que la MRC devient compétente en gestion des matières résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les projets d'entente préparés par la MRC et mandate et autorise son maire, monsieur Gilles Boucher, et le directeur général, monsieur Jean-François Albert, pour signer pour et au nom de la Ville les deux ententes intermunicipales avec la MRC portant sur l'écocentre et la cueillette et transport des matières résiduelles lesquelles font partie intégrante de la présente résolution comme si au long ici reproduites.

10. b) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 83-2014-A04 (TARIFICATION).

La conseillère, madame Lisiane Monette, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement # 83-2014-A04 modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin afin d'y modifier certaines dispositions relatives à l'écocentre municipal et aux tarifs des activités de loisirs pour les employés de la Ville.

5401-09-2015

10. c) AUTORISATION DE PAIEMENT # 1 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX – RÉFECTION D'AQUEDUC ET PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE RUE DU COLLÈGE – DOSSIER # HYG-201504-10 – 9088-9569 QUÉBEC INC. (EXCAVATION RB GAUTHIER INC).

ATTENDU la résolution # 5323-07-2015 prise le 13 juillet 2015 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à 9088-9569 Québec inc. pour la réfection de la conduite d'aqueduc et le prolongement de l'égout sanitaire sur la rue du Collège pour un montant de 197 801.53 \$ plus les taxes applicables (dont 10 000 \$ pour les imprévus, le cas échéant), le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # HYG-201504-10 ;

ATTENDU la facture de 9088-9569 Québec inc. (Excavation RB Gauthier Inc.) # 11858 rév.1 datée du 6 août 2015 ;

ATTENDU la recommandation de paiement pour le décompte # 1 émise par Régis Doré, ing. de Équipe Laurence experts-conseils s.e.n.c., au montant de 56 157.60 \$ plus les taxes applicables, incluant les directives de changement # 1 et # 2 aux montants respectifs de 3 212.67 \$ et de 629.36 \$ plus les taxes applicables et la retenue contractuelle de 10 % ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la réception provisoire des travaux effectués dans le cadre du contrat # HYG-201504-10 et autorise le Service de la trésorerie à procéder en vue du paiement de la facture précitée à 9088-9569 Québec inc. en tenant compte des directives de changement pour les travaux imprévus et de la retenue contractuelle applicable soit un montant à déboursier de 56 157.60 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable par la Commission scolaire en vertu de l'entente en partenariat intervenue dans ce dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

5402-09-2015

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 25, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier

Mots du maire et des élus.